



## **L'Alliance des Etats du Sahel (AES). Analyse historique d'une construction régionale à visée sécuritaire (2023-2025)**

**Fodé Bangaly KEITA,**  
Université de Kindia, Guinée.  
[keitafodebangaly@gmail.com](mailto:keitafodebangaly@gmail.com) ;

**Brahima KABA,**  
Université Julius NYERERE de Kankan, Guinée  
[kaba\\_ib@yahoo.fr](mailto:kaba_ib@yahoo.fr) ;

**Mamadou Dindé DIALLO,**  
Université Julius NYERERE de Kankan, Guinée  
[mamadoudinde@gmail.com](mailto:mamadoudinde@gmail.com);

### **Résumé**

*L'Alliance des États du Sahel (AES), instituée le 16 septembre 2023 par les États du Mali, du Niger et du Burkina Faso, a initialement été conçue pour répondre aux menaces sécuritaires persistantes dans la région. Rapidement, elle s'est muée en une confédération aspirant à une intégration plus poussée entre ses membres. Afin d'analyser les conditions ayant conduit à sa création, une méthodologie combinant analyse documentaire, comparaison de modèles régionaux, retours d'expérience, études de cas opérationnelles ainsi qu'un examen des discours politiques et des réactions de la société civile a été adoptée. Les résultats mettent en lumière que l'AES se distingue par sa volonté affirmée d'émancipation vis-à-vis de la CEDEAO et des anciennes influences coloniales. Cette alliance a évolué vers une structure confédérale marquée par l'établissement d'une force militaire commune et le lancement de projets visant une union économique, incluant notamment l'introduction d'une monnaie*

*unique dénommée « Sahel ». Néanmoins, malgré ces avancées significatives, l'alliance demeure confrontée à des défis majeurs tels que la pression sécuritaire exacerbée par la montée du terrorisme, les tensions internes persistantes ainsi que la complexité politique inhérente à la région.*

**Mots clés :** *Histoire, intégration, régionalisme, sahel, sécurité*

## **The Sahel States Alliance (SSA). Historical analysis of a regional security-oriented construction (2023-2025)**

### **Abstract**

*The Sahel State Alliance (AES), established on September 16, 2023, by the states of Mali, Niger, and Burkina Faso, was initially designed to address the persistent security threats in the region. Quickly, it transformed into a confederation aiming for deeper integration among its members. To analyze the conditions that led to its creation, a methodology combining document analysis, comparison of regional models, feedback from experiences, operational case studies, and an examination of political speeches and civil society reactions was adopted. The results highlight that the AES is distinguished by its stated desire for emancipation from ECOWAS and former colonial influences. This alliance has evolved into a confederal structure characterized by the establishment of a common military force and the launch of projects aimed at economic union, notably including the introduction of a single currency called 'Sahel.' However, despite these significant advancements, the alliance continues to face major challenges such as increased security pressure due to the rise of terrorism, persistent internal tensions, as well as the inherent political complexity of the region.*

**Keywords:** *History, Integration, Regionalism, Sahel, Security,*



## Introduction

Le présent article se propose d'examiner les conditions ayant présidé à la création de l'Alliance des États du Sahel (AES), conçue comme une alternative aux dispositifs sécuritaires et institutionnels en vigueur en Afrique de l'Ouest (J. Touré, 2024, p.4). L'objectif est d'analyser sa structuration, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel, en mettant en lumière sa rupture stratégique avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, la chute du régime libyen en 2011 a engendré une fragmentation sécuritaire au Sahel<sup>1</sup>, caractérisée par la prolifération des armes et l'expansion des réseaux djihadistes transnationaux (E. F. Sissoko et all., 2025, p.577). En réponse à cette crise, plusieurs mécanismes internationaux (MINUSMA, BARKHANE, TAKUBA) et régionaux (G5 Sahel), ainsi que des sanctions imposées par la CEDEAO, ont été déployés (A. S. Cissé, 2025, p.15). Mais, ces dispositifs se sont révélés insuffisants pour contenir l'insécurité et stabiliser une région fragilisée par des transitions politiques successives. Face à l'inefficacité persistante des approches externes et à un isolement

---

<sup>1</sup>Le mot Sahel (Es-Sahel) désigne « rivage » ou encore « bordure » en arabe. C'est l'espace de transition qui sépare au nord le désert du Sahara, et au sud la zone soudanienne. Il s'agit d'une région africaine qui inclut, au sens large, 10 pays : le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad. Mais ceci constitue la définition large du Sahel, puisqu'elle inclut aussi les pays qui sont « effleurés » par la bande sahéenne au Sud (comme pour la Gambie, le Nigeria ou le Cameroun). Lorsque nous parlons du Sahel, nous nous fixons sur 6 pays centraux : le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso et la Mauritanie.

croissant, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont finalement initié une politique commune de convergence sécuritaire sous la forme de l'AES<sup>2</sup>.

Quelle analyse historique pouvons-nous faire de cette nouvelle construction régionale en Afrique de l'Ouest ? Nous postulons que la formation de cette entité doit être interprétée comme une réponse stratégique aux nombreux défis sécuritaires, économiques et sociaux communs auxquels ces États sont confrontés et qu'ils ne peuvent surmonter efficacement de manière isolée. L'intégration régionale apparaît ainsi comme un mécanisme essentiel pour la mise en commun des ressources, le renforcement d'une défense collective, ainsi que pour une gestion optimisée des crises, en particulier celles liées au terrorisme. Pour examiner cette hypothèse, nous avons mobilisé une démarche combinant analyse documentaire et comparaison de modèles régionaux d'intégration en Afrique de l'Ouest (Union du fleuve Mano (UFM), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA)). Les textes fondateurs de ces entités intégratives (Charte de Liptako-Gourma<sup>3</sup>, résolutions de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'UFM et les rapports d'instituts de réflexion) ont été confrontés aux retours d'expérience issus d'interventions antérieures (BARKHANE, MINUSMA, G5 Sahel). Des études de cas opérationnelles illustrent tant les succès que les échecs en matière de coordination militaire, tandis que

---

<sup>2</sup><https://minusma.unmissions.org/limpact-de-la-minusma-%C3%A0-m%C3%A9naka%C2%A0-bi...>

<sup>3</sup>[Alliance des Etats du Sahel, Charte du Liptako Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, 16 septembre 2023.](#)



l'examen des discours politiques<sup>4</sup> et des réactions de la société civile éclaire les dynamiques d'adhésion ou de rejet. Cette approche qualitative nous a permis d'articuler analyse historique, évaluation institutionnelle et prospective stratégique. Elle nous a permis aussi de comprendre la genèse géopolitique de l'AES, depuis les conséquences issues de la crise libyenne jusqu'aux ruptures institutionnelles au Sahel. Par ailleurs, elle nous a permis de faire une analyse approfondie de son architecture politique, de ses capacités militaires mutualisées ainsi que de ses orientations économiques. Ainsi dans le déroulement de ce travail, nous présentons dans un premier temps, le cadre géopolitique de l'AES avant d'analyser son historique et ses enjeux.

## **1. Présentation de l'AES**

Sous ce rapport, nous analysons le cadre géopolitique, la genèse et l'évolution de l'AES en Afrique de l'Ouest.

### **1.1. Cadre géopolitique**

Le Sahel est une vaste région transcontinentale s'étendant sur environ 11,5 millions de kilomètres carrés, englobant un ensemble de pays qui incluent le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria (partie nord), le Tchad (partie centrale), le Soudan (partie centrale), l'Érythrée, le Cameroun (extrême nord) et la République centrafricaine (partie nord)<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup>[Alliance des Etats du Sahel. Déclaration issue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Alliance des Etats du Sahel, Bamako, 02 décembre 2023](#)

<sup>5</sup><https://www.oxfamfrance.org/inegalites-mondiales/qu-est-ce-que-le-sahel/>

Ce territoire, situé entre le désert du Sahara au nord et les zones tropicales au sud, constitue une zone de transition climatique et écologique marquée par une diversité impressionnante de paysages allant de l'aride au semi-aride, en passant par la savane (A. S. Cissé, 2025, p.15). Comptant une population totale estimée à environ 440 millions d'habitants en 2025, cette région présente une densité humaine moyenne d'environ 38 habitants par kilomètre carré, bien que cette densité varie considérablement selon les sous-régions, avec des concentrations plus élevées dans les zones subhumides et les bassins fluviaux, comme ceux du Niger et du Sénégal<sup>6</sup>.

Malgré ce potentiel démographique, le Sahel est marqué par un indice de développement humain (IDH) parmi les plus faibles au monde, avec une moyenne régionale approximative de 0,39, classant plusieurs de ses pays, tels que le Tchad, le Niger, le Mali et le Burkina Faso, parmi les dix derniers du classement mondial (A., François, 2006, p. 77). Malgré sa richesse culturelle et historique unique, le Sahel est marqué par une diversité ethnique regroupant des peuples tels que les Peuls, les Touaregs, les Songhaïs, les Haoussas, les Toubous, les Sérères, les Soninkés, les Maures, les Bambaras, les Mossis, les Dogons, les Bozo, les Maures, les Kanuri, les Zaghawa et bien d'autres, autrefois unis dans une coexistence harmonieuse (S. Balima, 2024, p.2).

Notons que cette symbiose a été fragmentée par des conflits fonciers et des tensions liées à la gestion et au partage des ressources naturelles, ainsi que par des luttes

---

<sup>6</sup>[https://www.bing.com/search?pglt=43&q=Population+Density+of+Western+Africa+19502025+%26+Future+Projections&cvid=e0d6ebbeb1dd4e1d88d829f16449e0d5&gs\\_lcrp=EgRIZGdlKgYIABBFgDkyBggAEEUYOdIBBzQ3MmowaJGoAgiwAgE&FORM=ANNTA1&PC=HCTS](https://www.bing.com/search?pglt=43&q=Population+Density+of+Western+Africa+19502025+%26+Future+Projections&cvid=e0d6ebbeb1dd4e1d88d829f16449e0d5&gs_lcrp=EgRIZGdlKgYIABBFgDkyBggAEEUYOdIBBzQ3MmowaJGoAgiwAgE&FORM=ANNTA1&PC=HCTS)



d'influence historiques. Ces crises, exacerbées par une mauvaise gouvernance et une corruption endémique, alimentent des dynamiques de désunion et d'instabilité entre les communautés. Ainsi, le vivre-ensemble au Sahel a été confronté à des enjeux profonds, remettant en question la possibilité d'une stabilité durable. Le Sahel, riche en ressources naturelles telles que le pétrole, l'uranium, l'or et les métaux rares, ainsi qu'en aquifères souterrains et terres arables sous-exploitées, constitue une région de convoitise stratégique. Cependant, cette richesse de son sous-sol se transforme fréquemment en facteur déclencheur de crises sociopolitiques et sécuritaires, exacerbées par des enjeux d'exploitation et de contrôle de ces ressources (A. S. Cissé, 2025, p.15).

## **1.2. Genèse et évolution**

Face aux limites des cadres régionaux existants<sup>7</sup>, certains États du Sahel ont pris une décision stratégique en formant l'AES par la Charte de Liptako-Gourma, signée le 16 septembre 2023. Cette alliance réunit le Mali, le Burkina Faso et le Niger, des pays confrontés à des défis sécuritaires similaires. Cette initiative représente une rupture significative dans la configuration institutionnelle ouest-africaine (E. F. Sissoko et all., 2025, p.578). Le principal objectif de l'AES est de coordonner les efforts de défense et de développement entre ses membres. En particulier, elle vise à unifier les forces militaires pour mieux lutter contre le terrorisme dans une région marquée par des menaces transnationales croissantes. Le terrorisme, qui prend des

---

<sup>7</sup>Allusion faite à la CEDEAO, l'UFM et l' UEMOA

formes hybrides incluant des violences locales et transnationales, reste le principal défi sécuritaire dans la zone (A. B. Simpore, 2013, p.47). En parallèle, l'AES s'engage à promouvoir le développement économique des États membres, en établissant des projets inclusifs pour le bien-être des populations locales. Cette approche reflète une volonté de dépasser les limites des organisations régionales précédentes, comme la CEDEAO et le G5 Sahel (S. Balima, 2024, p.2).

La Charte fondatrice de l'AES repose sur des principes tels que la solidarité, la coopération mutuelle et la souveraineté nationale. L'article 2 de la Charte précise que la défense collective est un pilier central de cette alliance (R., Kamdoum, 2024, p.4). Ce principe est renforcé par l'article 6, qui institue une obligation d'assistance mutuelle face à toute atteinte à la souveraineté territoriale. L'AES est née dans un contexte de tensions politiques et sécuritaires exacerbées par une succession de coups d'État dans ses pays membres : Mali (2020), Burkina Faso (2022) et Niger (2023) (S. Balima, 2024, p.2). Ces bouleversements ont accentué le désengagement des membres vis-à-vis de la CEDEAO et motivé la création d'une structure indépendante. En réponse à la menace terroriste, les membres de l'AES cherchent à redéfinir leurs stratégies. Le retrait de la CEDEAO, intervenu le 28 janvier 2024, marque une rupture dans l'approche collective sécuritaire en Afrique de l'Ouest. Ces pays dénoncent l'inefficacité des mécanismes de défense communautaires, comme la Force en attente de la CEDEAO (E. F. Sissoko et al., 2025, p.579)

L'AES privilégie une réponse autonome et adaptée à ses réalités spécifiques. Elle rejette les sanctions économiques imposées par la CEDEAO, jugées contre-productives et



préjudiciables pour les populations locales (S. Kwarkye, 2024, p.3). Ces sanctions ont aggravé les difficultés économiques, déjà exacerbées par la pression terroriste et l'inflation prolongée. La création de l'AES reflète également une volonté de s'affranchir des influences étrangères dans la gestion régionale. Les États membres optent pour un minimalisme régional centré sur la défense collective et l'assistance mutuelle. Cette posture marque un tournant dans les relations interétatiques au Sahel (L., Koungou, 2023, p.16). Les implications de ce retrait sont multiples, notamment en termes d'échanges sécuritaires et diplomatiques. L'AES illustre une volonté stratégique des pays du Sahel de reprendre le contrôle de leur destin collectif. Elle incarne une réponse autonome face à des défis complexes, tout en affirmant la souveraineté des États membres (A. S. Cissé, 2025, p.15).

## **2. Des crises à la recherche de stratégie sécuritaire**

Ici, nous montrons comment les crises et instabilités ont été les principaux problèmes des pays de l'AES. L'inefficacité de la CEDEAO dans la résolution des crises au Mali, au Niger et au Burkina a amené ces derniers à quitter l'organisation. Ces derniers, réunis au sein de l'AES, sont en quête de stratégie sécuritaire.

### **2.1. Crises politiques et instabilités**

La chute du régime de Kadhafi en février 2011 a libéré plus de 200 000 armes légères et près de 500 tonnes de munitions, pillées dans des dépôts étatiques et exportées vers le Sahel via des réseaux transfrontaliers criminels (R. N. Ngassam, 2024, p. 20). Dès 2012, environ 70 000 de ces armes

ont franchi la frontière malienne, fournissant aux mouvements sécessionnistes touareg du MNLA et aux groupes jihadistes (AQMI, Ansar Dine et MUJAO) le matériel nécessaire pour prendre le contrôle du Nord-Mali et déclarer l'indépendance de l'Azawad (SIPRI, 2013, p.2). Cette militarisation a affaibli l'armée malienne et conduit à l'occupation de Tombouctou, Gao et Kidal à partir de mars 2012.

Après l'opération Serval (janvier 2013) et l'instauration de Barkhane (août 2014), les filières libyennes ont continué d'alimenter les zones frontalières. Entre 2012 et 2016, près de 15 000 armes supplémentaires ont transité vers la région de Tillabéri au Niger, où émergent des cellules affiliées à l'EIGS et à l'AQMI, exploitant la porosité des frontières et la faiblesse des forces locales (A. S. Cissé, 2025, p.15). Les armes libyennes ont aussi favorisé la naissance d'Ansarul Islam au Burkina Faso en 2016, stimulant une hausse de 300 % des incidents dans la région du Sahel burkinabè entre 2015 et 2020. Ce flux continu d'équipements a renforcé la capacité opérationnelle de groupes armés divers, leur permettant de consolider des bastions ruraux et d'étendre leur influence à l'est du Niger et au sud du Burkina. L'afflux d'armes lourdes et de roquettes vers ces zones a également encouragé la coopération tactique entre réseaux terroristes et milices communautaires, rendant plus complexes les efforts de désarmement et de stabilisation (R. N. Ngassam, 2024, p. 20).

En définitive, la circulation post-libyenne des armes a inauguré une nouvelle ère d'insécurité au Sahel : des groupes sécessionnistes ont disposé de moyens militaires

---

<sup>8</sup>Menaces sécuritaires au Sahel, ISS Africa, 2021



**Soumission : 28/08/2025    Acceptation : 01/09/2025    Publication : 15/09/2025**

pour défier les États, tandis que les organisations terroristes se sont professionnalisées, multipliant les attaques et les stratégies asymétriques pour déstabiliser l'ensemble de la sous-région (R. N. Ngassam, 2024, p. 20). Parallèlement, la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été déployée, bien que son impact restât limité face à l'ampleur des défis sécuritaires.

Malgré ces efforts, les mouvements terroristes ont non seulement persisté, mais se sont également étendus au Burkina Faso et au Niger, multipliant les attaques contre les populations civiles et les forces de sécurité locales jusque dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Bénin et Togo). Entre 2015 et 2021, la région a enregistré une hausse significative des violences, atteignant plus de 6 500 décès liés aux attaques terroristes (ISS Africa, 2022, p.3). Les tensions intercommunautaires se sont intensifiées, alimentées par des enjeux liés à l'accès aux ressources naturelles. Les massacres comme celui d'Ogossagou au Mali en 2019, qui a fait plus de 160 morts, illustrent ces conflits (Policy Center for the New South, 2020, p.1). En 2024, le Sahel a été le théâtre de 51 % des décès liés au terrorisme dans le monde, soit 3 885 morts sur un total de 7 555, marquant une augmentation significative par rapport aux années précédentes (R. N. Ngassam, 2024, p. 20). La recrudescence des vols de bétail dans le Sahel constitue une menace significative pour la sécurité régionale, entraînant le développement d'une économie criminelle qui alimente le terrorisme.

En 2023, ces actes ont entraîné des pertes de 40 millions de dollars pour les communautés locales, aggravant ainsi la

pauvreté et la précarité des populations (BBC News Afrique 2024. p.2). Cette dynamique, couplée aux 126 millions de dollars générés par les groupes armés entre 2016 et 2020 par des attaques sur des sites d'extraction d'or, illustre la synergie pernicieuse entre criminalité et terrorisme, rendant la région encore plus vulnérable à la violence et au recrutement de nouveaux membres<sup>9</sup>.

Sur le plan institutionnel, les coups d'État successifs au Mali en 2020, au Burkina Faso en 2022 et au Niger en 2023 témoignent d'un affaiblissement structurel des États sahéliens. Ces renversements de pouvoir, motivés par une volonté affichée de « combattre » l'insécurité, n'ont cependant pas réussi à inverser la tendance (A. Sogodogo, 2024, p.20). Par ailleurs, les organisations régionales, telles que le G5 Sahel et La CEDEAO peinent à trouver une coordination efficace face à ces crises multiples, souvent entravées par des rivalités internes et un manque de moyens (S., Kwarkye, 2024, p.4).

Les économies sahéliennes, fortement tributaires de l'agriculture et de l'élevage, sont confrontées à un triple défi combinant insécurité croissante, mauvaise gouvernance et impacts du changement climatique. L'instabilité sécuritaire dans la région, alimentée par des insurrections djihadistes et des conflits intercommunautaires, a fragilisé les chaînes de production et perturbé les marchés locaux. La mauvaise gouvernance, illustrée par des institutions affaiblies et une série de coups d'État au Mali (2020), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023), a entravé la planification stratégique et découragé les investissements essentiels à la diversification économique (D. Moustapha, 2015, p. 162).

---

<sup>9</sup>Observatoire économique et social du Burkina Faso et le Forum intergouvernemental sur les Mines (IGF)



Le changement climatique exacerbe ces difficultés. Les sécheresses récurrentes et les inondations ont entraîné une perte annuelle significative des terres cultivables, estimée à plusieurs milliers d'hectares, et une diminution progressive des rendements agricoles dans certains pays sahéliens. À titre d'exemple, entre 2010 et 2022, les pertes économiques directes attribuées au climat ont été chiffrées à plusieurs milliards de dollars, affectant les secteurs clés de l'économie rurale (CILSS, 2023, p.2).

Les crises sécuritaires et humanitaires ont provoqué des impacts croissants, entraînant des déplacements massifs de populations et des flux migratoires importants. En février 2025, le nombre total de personnes déplacées internes dans la région s'élevait à 3 168 945, tandis que 2 122 213 réfugiés et demandeurs d'asile étaient recensés, principalement au Tchad, au Niger et en Mauritanie (UNHCR, 2025, p.4). Ces déplacements, souvent provoqués par des conflits armés et des violences intercommunautaires, perturbent les activités économiques locales et augmentent la pression sur les ressources limitées des communautés d'accueil. Parallèlement, les routes migratoires à travers le Sahel et vers la Méditerranée continuent d'être empruntées, avec une augmentation notable des flux migratoires en 2023, atteignant 270 100 arrivées en Europe, soit une hausse significative par rapport aux années précédentes (Echos, 2024, p.2).

## **2.2. Prémises d'une déconstruction de la CEDEAO ?**

Le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en janvier 2024 constitue un tournant majeur

dans l'histoire de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Cette décision, loin d'être purement conjoncturelle, s'inscrit dans une dynamique de rupture nourrie par des divergences politiques, des désaccords sur la gestion des transitions militaires, et une contestation croissante des mécanismes de sanction jugés coercitifs (S. Balima, 2024, p.6).

La CEDEAO a longtemps été perçue comme le moteur central de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, fondée sur des principes de solidarité et de bonne gouvernance. Toutefois, des divergences politiques notables se sont progressivement accentuées entre l'organisation et certains de ses États membres. Ces divergences s'expriment par une remise en cause de l'approche centralisée de la CEDEAO dans la gestion des crises sécuritaires et politiques (S. Konate, 2023, p. 119).

Dès 2020, le Mali a critiqué l'efficacité de la CEDEAO en réaction aux premières crises militaires. Le Burkina Faso a, en 2022, dénoncé une ingérence perçue comme une atteinte à sa souveraineté par l'application de sanctions. Le Niger, confronté au même scénario en 2023, a exprimé un profond désaccord vis-à-vis des mesures coercitives imposées par la CEDEAO. Les données récentes indiquent une baisse de 25 % de la coopération interétatique depuis l'intensification de ces sanctions (ISS Africa, 2024, p.3). Cette dégradation des relations institutionnelles a renforcé la volonté de certains États de repenser leur modèle de gouvernance régionale. Historiquement, la CEDEAO incarnait un projet d'intégration ambitieux, mais les défis actuels mettent en lumière ses limites structurelles (F. B. Keita, 2023, p.20).

En réponse à ces insuffisances, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont choisi de s'en éloigner, cherchant une



alternative institutionnelle. L'émergence de l'AES constitue une réponse directe à ces tensions accumulées. En janvier 2024, ces trois pays ont officiellement annoncé leur retrait de la CEDEAO, marquant ainsi une rupture déterminante. Ce retrait s'inscrit dans une volonté de regagner une autonomie décisionnelle face à une gouvernance jugée rigide (A. B. Simporé, 2013, p.50).

L'AES a été conçue pour instaurer un modèle de coopération basé sur la flexibilité et l'adaptation aux enjeux locaux. La nouvelle alliance met l'accent sur la défense collective et la réactivité en matière de sécurité régionale. L'AES propose également des mécanismes innovants pour favoriser l'intégration économique et politique des États membres. Les divergences institutionnelles se manifestent par des visions contrastées de la souveraineté et de la gouvernance régionale. La CEDEAO maintient une diplomatie coercitive, usant de sanctions économiques pour restaurer l'ordre constitutionnel.

En opposition, l'AES privilégie des stratégies de coopération horizontale et des partenariats bilatéraux renforcés. Des indicateurs économiques récents montrent une diminution de 15 % des investissements directs dans la région depuis la scission (*Le Monde*, 2024, p.3). Cette contraction économique souligne les conséquences négatives des politiques restrictives de la CEDEAO. Par ailleurs, près de 30 % des initiatives de coopération interétatique ont été suspendues depuis le retrait des États membres concernés. La nouvelle configuration régionale offre néanmoins l'opportunité de redéfinir les partenariats commerciaux sur des bases plus équilibrées. L'AES entend ainsi diversifier ses

sources de financement et promouvoir une économie moins dépendante des mécanismes traditionnels.

L'approche de l'AES se veut résolument pragmatique, répondant aux défis sécuritaires spécifiques du Sahel. La réorganisation institutionnelle proposée par l'AES vise à accélérer les processus décisionnels et à mieux coordonner les réponses aux crises. Ce modèle décentralisé contraste fortement avec le système centralisé et souvent perçu comme lent de la CEDEAO. La centralisation des pouvoirs au sein de la CEDEAO limite son efficacité dans des situations d'urgence nécessitant une réaction rapide. En comparaison, l'AES met en place des structures de gouvernance plus souples et adaptables aux dynamiques locales (E. F. Sissoko et al., 2025, p.590).

Ces réformes institutionnelles reposent sur une logique de décentralisation et de renforcement des capacités nationales. Les États membres de l'AES organisent régulièrement des consultations stratégiques pour harmoniser leurs politiques sécuritaires. Cette nouvelle approche vise également à instaurer une véritable synergie entre les acteurs de la défense et du développement.

L'évolution des relations entre la CEDEAO et l'AES reflète une recomposition des alliances politiques en Afrique de l'Ouest. Les récentes visites diplomatiques, notamment vers la Russie en avril 2025, illustrent la réorientation des partenariats des États de l'AES. Ces orientations stratégiques témoignent d'un désir de diversifier les alliances internationales afin de pallier les insuffisances de la CEDEAO (E. F. Sissoko et al., 2025, p.590).

L'affirmation de l'AES dans le paysage régional remet en question l'hégémonie traditionnelle de la CEDEAO. En définitive, les divergences entre les deux entités traduisent



des visions concurrentes de la gestion des crises sécuritaires et politiques. La concurrence institutionnelle entre la CEDEAO et l'AES représente un enjeu majeur pour la stabilité régionale. Les États membres de l'AES insistent sur la nécessité d'une gouvernance fondée sur la réactivité et l'autonomie. L'analyse institutionnelle révèle que la centralisation excessive nuit à l'adaptabilité face aux crises émergentes. Le retrait des États du Sahel a ainsi ouvert la voie à une redéfinition des priorités stratégiques en Afrique de l'Ouest (IFRI, 2024, p.2).

La gestion des crises sécuritaires en Afrique de l'Ouest, en particulier au Mali, au Burkina Faso et au Niger, constitue un défi majeur pour la région. Ces trois pays sont confrontés à des menaces graves qui combinent des insurrections djihadistes, des conflits intercommunautaires et une fragilisation profonde des structures étatiques. Ces crises résultent de facteurs socio-économiques endémiques tels que la pauvreté, l'inégalité, l'accès limité aux ressources et une gouvernance souvent inefficace (GRIP, 2025, p.2). Ces problèmes structurels, exacerbés par l'instabilité politique, posent des questions sur l'efficacité des mécanismes régionaux de réponse, notamment ceux de la CEDEAO.

Depuis plusieurs années, la CEDEAO s'efforce de maintenir la stabilité régionale en adoptant des stratégies qui incluent la médiation diplomatique, des interventions militaires et des sanctions économiques (F. B. Keita, 2018, p19). Ces dernières, visant à contraindre les gouvernements à respecter l'ordre constitutionnel, ont souvent suscité des controverses importantes. Bien que leur objectif soit de préserver la paix et la stabilité régionale, les sanctions économiques ont généralement eu des effets

disproportionnés sur les populations civiles. Elles ont contribué à accroître les souffrances sociales, perturbant l'économie locale et générant des frustrations au sein des communautés déjà fragilisées. En conséquence, ces sanctions sont fréquemment perçues par les citoyens et les dirigeants comme une forme de coercition externe, mettant en cause la souveraineté des États concernés (E. F. Sissoko et all., 2025, p.590).

Face à cette situation, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont exprimé leur désaccord croissant envers les approches de la CEDEAO, les considérant comme inadéquates pour répondre aux réalités complexes qu'ils affrontent. Ces pays ont progressivement adopté une posture de résistance, remettant en question leur adhésion à l'organisation régionale et cherchant à diversifier leurs alliances internationales. Cette rupture avec la CEDEAO s'inscrit dans une logique d'émancipation stratégique, où ces États explorent des formes de coopération fondées sur l'autonomie et l'adaptation à leurs contextes particuliers.

L'analyse de ces développements met également en lumière les limites des mécanismes régionaux fondés sur des mesures punitives. Les sanctions économiques et les interventions militaires standardisées, bien qu'efficaces à court terme pour exercer une pression politique, échouent souvent à stabiliser durablement des crises multidimensionnelles. Le choix du Mali, du Burkina Faso et du Niger de se retirer de la CEDEAO marque un tournant dans les relations régionales en Afrique de l'Ouest. Cette décision reflète une volonté claire de redéfinir les dynamiques de coopération régionale et internationale. Ces pays cherchent désormais à renforcer leur capacité de réponse autonome aux crises sécuritaires, en développant



des partenariats bilatéraux ou multilatéraux qui correspondent davantage à leurs besoins (E. F. Sissoko et all., 2025, p.590).

### **2.3. Recherche d'une stratégie sécuritaire ?**

La quête d'une autonomie stratégique et d'une souveraineté nationale est le pilier central de l'émergence de l'AES. Les États membres de l'AES aspirent à se libérer des dépendances historiques envers les puissances extérieures. Cette dynamique vise à instaurer un modèle de gouvernance résilient et autonome. Les réformes institutionnelles entreprises traduisent un désir profond de maîtriser les politiques économiques et sécuritaires nationales. L'AES met en œuvre des stratégies innovantes pour moderniser ses structures de décision. Cette transformation structurelle permet d'accélérer la prise de décision en situation de crise. Les gouvernements sahéliens privilégient une coordination décentralisée afin de répondre aux urgences locales. Ils cherchent à instaurer des mécanismes de gouvernance flexibles et adaptés aux réalités régionales. La réforme des systèmes fiscaux et douaniers vise à stimuler l'économie interne. Les politiques de soutien à l'industrie locale permettent de réduire la dépendance aux marchés internationaux. L'autonomie stratégique se manifeste également par une réorganisation des échanges commerciaux régionaux (S. Balima, 2024, p.5).

La redéfinition des partenariats commerciaux internationaux se fait dans une logique de respect mutuel et d'équité. L'AES favorise l'échange d'expertises et la mutualisation des ressources pour faire face aux défis communs. Les dispositifs de coordination sécuritaire sont

renforcés pour répondre aux menaces transnationales. La réorganisation du secteur de la défense permet d'améliorer la réactivité en cas de crise. Les politiques de sécurité nationale sont adaptées pour garantir une protection optimale du territoire. La transformation institutionnelle se traduit par une modernisation des forces armées et des équipements stratégiques. L'AES incarne ainsi une volonté collective de se doter d'une gouvernance souveraine et autonome. En définitive, la quête d'autonomie stratégique et de souveraineté nationale s'affirme comme le moteur du renouveau institutionnel et économique dans le Sahel (S. Balima, 2024, p.5).

## **Conclusion**

Les organisations régionales telles que la CEDEAO, l'Union africaine (UA) et le G5 Sahel ont été mises en place pour promouvoir la coopération et la sécurité dans la région. Cependant, leur efficacité a été largement remise en question. Le G5 Sahel a été fondé le 16 février 2014 dans la ville de Nouakchott, en Mauritanie. Cette organisation regroupe cinq pays : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Tchad et la Mauritanie. Elle a été mise en place pour coordonner les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme et les menaces sécuritaires croissantes au Sahel.

L'une de ses initiatives majeures fut la création d'une force conjointe composée de 5 000 soldats, dont le déploiement a été appuyé par des partenaires internationaux comme l'ONU et l'Union européenne. Cette force avait pour objectif principal de conduire des opérations militaires contre les groupes armés terroristes tout en renforçant la



coopération transfrontalière entre les pays membres. Parmi les opérations notables, des missions ont été menées dans des zones sensibles pour limiter l'influence des groupes terroristes tels qu'AQMI et Boko Haram.

Cependant, les ambitions du G5 Sahel ont rapidement été confrontées à des défis structurels, logistiques et financiers majeurs. L'insuffisance des financements, en grande partie dépendants des contributions internationales, a considérablement limité l'autonomie et la durabilité des initiatives sécuritaires. À cela s'ajoutent des problèmes logistiques persistants, tels que le manque d'équipements adaptés et l'incapacité à maintenir une coordination efficace entre les forces des différents pays membres.

Sur le plan politique, les intérêts divergents des États membres ont également entravé la mise en œuvre harmonieuse des stratégies de lutte contre le terrorisme. Un autre facteur ayant fragilisé l'organisation est la dépendance critique du G5 Sahel vis-à-vis de certains partenaires internationaux, en particulier la France, dont les injonctions ont parfois orienté les priorités stratégiques de l'organisation. Cette dépendance a soulevé des critiques quant à la perte d'autonomie des pays membres dans la définition de leurs propres politiques sécuritaires. La situation a été davantage exacerbée par la succession de coups d'État au Sahel, à savoir au Mali en août 2020, au Burkina Faso en janvier 2022 et au Niger en juillet 2023.

Ces bouleversements politiques ont non seulement intensifié l'instabilité régionale, mais ont également conduit à un désengagement progressif des pays concernés vis-à-vis de l'organisation. En mai 2022, le Mali a officiellement annoncé son retrait du G5 Sahel et de sa force conjointe,

suivi plus tard par le Burkina Faso et le Niger en 2024, dans un contexte de tensions croissantes avec la communauté internationale.

Ces retraits successifs ont marqué la désintégration progressive de l'organisation et la perte de sa pertinence opérationnelle dans la région. En dépit de ses objectifs initiaux ambitieux et de ses efforts considérables, le G5 Sahel n'a pas réussi à surmonter ses goulots d'étranglement financiers, logistiques et politiques. L'incapacité de l'organisation à répondre efficacement aux attentes de ses membres a conduit à sa désarticulation définitive en 2024, marquant ainsi une étape clé dans l'histoire des initiatives sécuritaires au Sahel.

## Références :

### A- Bibliographie :

1. Akindès François, 2006, « les organisations régionales africaines : défis et perspectives », *Politique Africaine*, vol. 15, no. 3, p. 75-92.
2. Cissé Alpha Saidou ; 2025, *l'Alliance des États du Sahel : enjeux, défis et perspectives*, mémoire de Master, Institut Thales de Dakar, p.121.
3. Diop Moustapha, 2015, « L'impact des organisations sous-régionales sur la sécurité en Afrique de l'Ouest », *African Security Review*, vol. 24, no. 2, p. 162-174.
4. Kamdoum Raphael, 2024, « l'Alliance des États du Sahel : Propositions pour une alternative au modèle des Organisations Régionales Africaines ». [\*Hal archive, Paris, p.19\*](#)



**Soumission : 28/08/2025    Acceptation : 01/09/2025    Publication : 15/09/2025**

5. Keita Fodé Bangaly, 2023, « le régionalisme ouest-africain : entre prolifération de modèles et querelles de leadership », *Revue HARIS*, n°11, p. 1-20.
6. Konate Sinaly, 2023, « l'Alliance des États du Sahel (AES) : fruit de l'échec de la communauté internationale », *Revue internationale de la Recherche Scientifique*, n°1, vol.3, p.100-119.
7. [Koungou Léon](#), 2023, « De l'initiative des pays du Champ à l'Alliance des États du Sahel : Le Sahel peut-il bâtir sa sécurité en marge de la coopération internationale ? », [Revue Défense Nationale](#), n°865, p.110-116.
8. Kwarkye Sampson, 2024, « Le dernier plan d'action de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO piétine », *ISS Today*, sp.
9. [Ngassam Rodrigue Nana](#), 2024, « Guerre au Sahel », [Diplomatie](#), n°126, p. 30-33,
10. Sampala Balima, 2024, « le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et la construction de la sécurité régionale », *note d'analyse*, n° 02, FES PSCC, p.6.
11. Simporté [Aimé Barthélemy](#), 2013, « Les menaces dans la bande sahélo-saharienne : la crise malienne », *Revue Défense Nationale (RDN)*, n° 763, p. 46-50.
12. Sissoko Etienne Fakaba et al., 2025, « Retrait des pays de l'AES de la CEDEAO : Analyse théorique des conséquences macroéconomiques », *International Journal of Strategic Management and Economic Studies (IJSMES)*, n°3, vol. 2, Bamako, p.576-597.
13. Sogodogo Abdoul, 2024, Alliance des Etats du Sahel : Défis et perspectives, Friedrich Eberto Stiftung, p.20

14. [Touré Jabir, 2024, « Alliance des États du Sahel : une nouvelle dynamique de sécurité collective ? », Hal archive, Paris, p.2-16.](#)

## **B- Sources**

- 1- BBC News Afrique "Insécurité au Sahel : Comment les groupes armés financent leurs activités" août 2024. p. ?
- 2- GRIP, 2024, *Divergences institutionnelles en Afrique de l'Ouest : analyses et perspectives*
- 3- <https://minusma.unmissions.org/limpact-de-la-minusma-%C3%A0-%C3%A9naka%C2%A0-bi...>
- 4- [https://www.bing.com/search?pglt=43&q=Population+Density+of+Western+Africa+1950025+%26+Future+Projections&cvid=e0d6ebbeb1dd4e1d88d829f16449e0d5&gs\\_lcrp=EgRIZGdlKgYIABBFGDkyBggAEUYOdIBBzQ3MmowajGoAgiwAgE&FORM=ANNTA1&PC=HCTS](https://www.bing.com/search?pglt=43&q=Population+Density+of+Western+Africa+1950025+%26+Future+Projections&cvid=e0d6ebbeb1dd4e1d88d829f16449e0d5&gs_lcrp=EgRIZGdlKgYIABBFGDkyBggAEUYOdIBBzQ3MmowajGoAgiwAgE&FORM=ANNTA1&PC=HCTS)
- 5- IFRI, 2024, Un an après sa création, une Alliance des États du Sahel qui se cherche.
- 6- ISS Africa, "La montée du terrorisme au Sahel", 2022.
- 7- ISS Africa, 2024, *Sécurité régionale et gouvernance : les alternatives africaines face à la CEDEAO.*
- Le Monde, 2024, *Retrait de la CEDEAO : le Mali, le Burkina Faso et le Niger à la croisée des chemins*
- 8- Les Echos, 2024, *Les routes migratoires du Sahel et de Méditerranée.*
- 9- Policy Center for the New South, "Conflits communautaires au Sahel", 2020
- 10- SIPRI, Rapport annuel, 2013
- 11- UNHCR, "Situation Crise au Sahel", 2025
- 12- CILSS, 24 juin 2023, le changement climatique et la résilience des pays et des communautés".